

Évaluer le risque immédiat de violence

Lorsque de la violence par partenaire intime (VPI) ou l'exposition des enfants à celle-ci a été observée ou que quelqu'un l'a divulguée, comment faire pour évaluer si la personne cliente ou ses enfants sont en danger immédiat?

Formulez vos questions

N'oubliez pas que vous êtes peut-être la première personne à qui votre client-e en parle. Il est donc important de valider ses émotions, son expérience et sa situation. Une relation thérapeutique empreinte de soutien et de collaboration offrira à la personne cliente les moyens d'apporter des changements ou de se fixer des objectifs. C'est la personne elle-même qui doit prendre les décisions.

APPUI DE PREMIÈRE LIGNE

Comme prestataires de soins de santé primaires, les sages-femmes offrent un appui de première ligne aux personnes enceintes en situation de violence. Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'appui de première ligne implique cinq tâches répondant aux besoins émotionnels et pratiques. Souvenez-vous de ces tâches lorsque vous évaluez le risque immédiat de violence.



ÉCOUTER



S'INFORMER DES BESOINS ET DES PRÉOCCUPATIONS



VALIDER



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ



SOUTENIR



Lorsqu'on évalue le risque immédiat de VPI, la préoccupation la plus importante est de savoir si votre client-e et son ou ses enfants risquent de retourner dans une situation posant un danger immédiat. Vous trouverez ci-dessous une liste de questions types suggérées et des exemples de réponses de soutien.

N'hésitez pas à les adapter à votre client-e et à son contexte.

EXEMPLES DE QUESTIONS POUR ÉVALUER LE RISQUE IMMÉDIAT DE VIOLENCE :

Commencez par présenter l'inquiétude, puis expliquez les obligations de confidentialité et de signalement si la sécurité de l'enfant ou des enfants est en jeu.

- « Les actes de violence ou d'agressivité ont-ils augmenté en fréquence ou se sont-ils empirés récemment? Votre partenaire est-il (elle) plus souvent en colère ou agité-e? S'en prend-il (elle) plus souvent à vous? »
- « Quand est-ce que ça a commencé? Est-ce que ça a commencé lors de la dernière grossesse? Est-ce nouveau? »
- « Votre partenaire/ex-partenaire a-t-il (elle) déjà essayé de vous étrangler, de vous étouffer ou de vous menacer avec une arme? »
- « Votre partenaire a-t-il (elle) menacé de vous faire du mal ou de vous tuer si vous partez? »
- « Votre partenaire/ex-partenaire a-t-il (elle) accès à une arme? »
- « Votre partenaire/ex-partenaire a-t-il (elle) menacé de se tuer, de vous tuer ou de tuer votre enfant/vos enfants? »
- « Pensez-vous que votre partenaire est capable de vous tuer? »
- « Avez-vous un endroit sûr où aller avec votre enfant/vos enfants si vous vous sentez menacé-e? »
- « Vous sentez-vous à l'aise de rentrer à la maison en ce moment? »

Adapté de Danger Assessment -5 (DA-5) Brief Risk Assessment for Clinicians, www.dangerassessment.org

Exemples de réponse face à un risque immédiat de violence :

- « Je prends au sérieux ce que vous m'avez dit; je suis là pour vous aider. »
- « Merci de m'en avoir parlé. Comment est-ce que je peux vous aider? »
- « Pensez-vous que nous pouvons discuter des moyens de vous aider à surmonter cette situation/à vous mettre en sécurité? Je peux vous aider autant que vous le souhaitez. »
- « Voulez-vous que je vous aide à appeler la maison d'hébergement/la police/les services de protection de la jeunesse? »

QUATRE POINTS À RETENIR :

- 1. C'est à eux de décider**
Respectez le souhait de la personne cliente de divulguer ou non sa situation ou de se faire aiguiller.
- 2. Le changement prend du temps**
Souvenez-vous qu'il n'est pas facile de décider de quitter son ou sa partenaire et d'emmener sa famille dans une maison d'hébergement, mais le fait de divulguer la situation peut être la première étape vers un changement.
- 3. Garder les portes ouvertes**
Tenez compte de la réceptivité au changement de la personne. Si elle n'est pas prête à faire un changement, invitez-la à revoir sa décision à un autre moment.
- 4. Avoir de ressources de soutien en main**
Veillez à avoir une liste de ressources locales vers qui orienter les gens qui ont besoin de soutien.

RESSOURCES CONNEXES :

Visitez canadianmidwives.org/fr/violence-familiale/ pour consulter notre trousse de ressources sur la violence familiale :

- Reconnaître la violence familiale et y répondre
- Poser des questions sur la violence par partenaire intime et sur l'exposition des enfants à celle-ci
- Maltraitance des enfants et l'obligation de signalement
- Cartographie des ressources locales: Quand, quoi et comment
- Liste des points importants lorsque vous aidez un-e client-e qui vit de la violence
- Ressources nationales

RÉFÉRENCES:

Johns Hopkins School of Nursing. *Danger Assessment -5 (DA-5): Brief Risk Assessment for Clinicians*. 2017, <https://www.dangerassessment.org/DATools.aspx>. Accessed 10 March 2023.

NSW Government. *Domestic Violence Safety Assessment Tool*. 2015.

World Health Organization (WHO). *Responding to Intimate Partner Violence and Sexual Violence against Women: WHO Clinical and Policy Guidelines*. 2013, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/85240>. Accessed 10 March 2023.

Note : renseignez-vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession de votre province ou territoire pour connaître les lignes directrices sur l'obligation de signalement.